



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Burkina Faso

Résumé

Le descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2020, soit un montant de 50 560 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 50 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* [E/ICEF/2017/14](#).

Fondements du programme

1. Le Burkina Faso a connu une croissance macroéconomique relativement stable au cours de la dernière décennie, avec un taux de croissance annuel de 6,5 % en moyenne¹. Néanmoins, le pays est 185^e sur 188 pays selon l'indice de développement humain 2016. La pauvreté monétaire reste élevée à 40,1 % (2014) et se concentre en milieu rural (47,5 % contre 13,6 % en milieu urbain)². La pauvreté multidimensionnelle des enfants est élevée : au moins trois enfants sur cinq souffrent de privations multiples, et ce, dans au moins trois dimensions.

2. Après des périodes d'insurrection populaire et de transition politique, des élections libres et démocratiques ont été organisées avec succès en 2015. Le nouveau gouvernement a exposé ses priorités dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Bien que la situation du pays reste stable dans l'ensemble, l'insécurité persistante dans la bande sahélienne est un problème qui risque d'amplifier la crise des réfugiés dans le nord du pays et d'avoir un effet négatif sur les droits des enfants déjà en situation de vulnérabilité. La menace des groupes extrémistes violents expose les enfants et les adolescents, dans le nord du pays, à des violations de leurs droits, notamment à la fermeture temporaire d'écoles et de structures de santé et au risque d'être enrôlés dans des groupes armés.

3. Conformément à la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et à la résolution 20/162 du 27 avril 2016 de l'Assemblée générale, les Nations Unies expérimentent une nouvelle approche visant à assurer une paix durable au Burkina Faso afin de prévenir toute nouvelle situation de crise dans le pays. Cette stratégie innovante s'attaque aux facteurs d'instabilité en ciblant spécifiquement les interventions politiques et le renforcement des institutions en matière de justice, d'État de droit, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale. L'UNICEF œuvre en faveur de la promotion des droits de l'enfant par le renforcement de la résilience des communautés, notamment grâce à des interventions dans les domaines de l'éducation, de la nutrition et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) dans les communautés frontalières du Mali et du Niger.

4. En 2016, la population était estimée à 19 millions d'habitants avec une croissance démographique de 3 % par an. Le taux de fécondité global est de 6,2 enfants par femme et le taux de fécondité des adolescentes est de 115,4 naissances vivantes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. D'après les projections, la population atteindrait les 28 millions en 2030, parmi lesquels 48 % seraient âgés de moins de 18 ans.

5. Enclavé dans la zone soudano-sahélienne, le Burkina Faso reste particulièrement vulnérable aux effets néfastes du changement climatique – la sécheresse et les inondations y sont fréquentes. Ces phénomènes climatiques irréguliers menacent l'agriculture et l'élevage, aggravant les problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Ce cumul de vulnérabilités, couplé à des investissements limités dans les secteurs sociaux, risque d'altérer la résilience au niveau communautaire et de renforcer la vulnérabilité des femmes et des enfants.

¹ Institut national de la statistique et de la démographie, 2014

² *Ibid.*

6. Le Burkina Faso est classé 144^e sur 155 pays selon l'indice d'inégalités de genre. Les principaux défis à relever pour réaliser des avancées dans ce domaine sont les suivants : l'analphabétisme des femmes et la faible scolarisation des filles, les pratiques socioculturelles qui ont un effet néfaste sur l'égalité des genres et l'insuffisance de politiques et mesures contraignantes pour réduire la discrimination fondée sur le sexe.

7. Entre 2010 et 2015, la mortalité maternelle a reculé, passant de 341 à 330 décès pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a lui aussi diminué, de 129 à 82 décès pour 1 000 naissances vivantes³. En revanche, la mortalité néonatale reste relativement élevée (27 décès pour 1 000 naissances vivantes). En 2015, environ 44 % des femmes enceintes dont le test au VIH était positif ont reçu un traitement antirétroviral, alors que seulement 22 % des enfants séropositifs y ont eu accès. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est de 8,2 %, supérieur à l'objectif d'élimination de cette transmission. La prévalence du VIH chez les adolescents âgés de 15 à 19 ans est de 1,3 % (contre 1,9 % chez les adultes), parmi eux, 70 % sont des filles.

8. La malnutrition chronique affecte 30,2 % des enfants de moins de cinq ans⁴. Le taux de réduction actuel permettra de diminuer de 300 000 le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance entre 2015 et 2025, bien loin de l'objectif de développement durable 2.2 et des cibles de l'Assemblée mondiale de la Santé. Parmi les enfants nés en 2016, 549 500 n'étaient pas protégés contre la carence en iode du fait de la faible consommation domestique de sel iodé. À noter également que 83,4 % des enfants de moins de cinq ans, 64,9 % des adolescentes, et 61,9 % des femmes en âge de procréer non enceintes sont anémiés. Les principaux déterminants de la malnutrition sont l'insécurité alimentaire, les mauvaises pratiques d'alimentation et de soins aux enfants, le faible accès aux services de santé et d'assainissement, et le manque d'autonomisation des femmes.

9. L'accès à une source d'eau améliorée est passé de 44 à 82 % entre 1990 et 2015⁵. Néanmoins, les inégalités régionales et socio-économiques persistent : ce taux s'établit à 65 % pour les plus pauvres contre 93 % pour les plus riches, et à 97 % en milieu urbain contre 76 % en milieu rural. La qualité de l'eau à domicile ne fait généralement pas l'objet d'un suivi, et des données probantes suggèrent que la plupart des ménages consomment de l'eau contaminée même lorsqu'ils ont accès à une source d'eau améliorée. La défécation à l'air libre est pratiquée par 75 % de la population en milieu rural. L'absence ou le manque d'entretien des latrines scolaires est un défi majeur qui renforce l'absentéisme, particulièrement chez les filles pendant leurs menstruations.

10. Le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 80,2 à 83,6 % pour les garçons et de 75 à 83,9 % pour les filles entre 2011 et 2015⁶. La parité des sexes est atteinte aux niveaux primaire et post-primaire à l'échelle nationale, mais des disparités demeurent à l'échelle des régions. Deux enfants âgés de 6 à 11 ans sur cinq ne sont pas scolarisés pour différentes raisons : l'échec scolaire (40 %), la pauvreté, la mauvaise qualité des infrastructures et de l'éducation ou l'inadaptation des programmes scolaires aux besoins du marché du travail. La situation au niveau de l'école maternelle est loin d'être meilleure : seuls 3 % des enfants âgés de trois à cinq ans y sont inscrits, principalement en raison d'un manque d'accès. Au niveau post-primaire, la faible efficacité interne (24,8 % de redoublements) et un taux d'achèvement faible (29,2 %) accroissent la proportion des

³ La Situation des enfants dans le monde 2016.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Ministère de l'éducation, 2016.

enfants non scolarisés. Les régions du Sahel et de l'Est demeurent les plus défavorisées avec un faible taux de scolarisation et une forte inégalité des genres.

11. Environ 83,6 % des enfants sont affectés par des violences physiques, verbales, émotionnelles ou sexuelles, dont 53,8 % s'exercent en milieu scolaire⁷. Parmi les enfants âgés de 5 à 18 ans, 34 % des filles et 47,7 % des garçons travaillent, et 37 % d'entre eux exercent une activité dangereuse, notamment dans les mines d'or artisanales. Plus d'une naissance sur cinq n'est pas déclarée. Chaque année, près de 1 000 mineurs en conflit avec la loi (dont 25 % de filles) sont privés de services judiciaires conformes aux normes internationales. En raison de normes sociales et de pratiques culturelles néfastes, 67,6 % des femmes (dont 11,3 % de moins de 15 ans) ont été victimes de mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) et 51,3 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans.

12. Les principaux déterminants de ces vulnérabilités se rapportent : a) aux faiblesses du cadre politico-légal, et des systèmes d'allocation et de coordination du budget national ; b) à une offre insuffisante de services de protection de qualité ; c) à l'insuffisance des connaissances des parents et des communautés au sujet des droits de l'enfant ; et d) à la persistance de normes sociales négatives qui affectent particulièrement les filles.

13. Par le biais du programme de pays 2011-2017, l'UNICEF a établi des partenariats stratégiques à tous les niveaux, notamment avec la société civile, les communautés et les donateurs. Ses partenaires reconnaissent sa capacité à générer des données probantes et à les traduire dans le dialogue politique et le plaidoyer. Au niveau local, les interventions appuyées par l'UNICEF dans les zones plus marginalisées continuent de contribuer à lutter contre les disparités.

14. Des évaluations récentes suggèrent qu'il est essentiel que les interventions en matière d'approvisionnement soient combinées à une augmentation de la demande au niveau des communautés et à des conditions propices à la lutte contre les multiples privations qui touchent les enfants. Les efforts devraient se concentrer sur la communication pour le développement (C4D) et l'engagement communautaire en vue de renforcer la synergie entre les composantes du programme, en mettant l'accent sur l'élimination des goulots d'étranglement liés aux normes sociales. Le contrôle citoyen semble une initiative prometteuse pour assurer une plus grande participation et améliorer la performance des secteurs sociaux. Enfin, il est nécessaire de se concentrer à nouveau sur la prévention du retard de croissance, le renforcement de la décentralisation et la mobilisation des jeunes et des adolescents en faveur de la promotion de leurs droits.

Priorités du programme et partenariats

15. Les objectifs fondamentaux du programme de pays sont : a) l'amélioration de l'offre et de l'utilisation équitables de services sociaux de base de qualité, adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; b) le renforcement de la résilience des communautés, notamment dans les zones affectées par les crises nutritionnelles et l'insécurité ; c) la promotion de l'égalité de genre en mettant l'accent sur l'épanouissement des adolescent(e)s, l'élimination des mariages d'enfants et la promotion de la continuité de l'éducation des filles (maternelle, primaire et post-primaire).

⁷ Analyse de la situation, 2016.

16. Le programme contribuera à la stratégie du gouvernement, visant le développement, la paix durable, la sécurité et les droits de l'homme. Il est aligné avec le PNDES 2016-2020, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les objectifs de développement durable.

17. Le programme comportera des composantes relatives à la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'éducation, la protection de l'enfant, l'inclusion sociale et l'efficacité du programme. Elles s'appuieront sur les approches suivantes : a) accroissement de la convergence programmatique et géographique, en particulier dans les régions du Sahel et de l'Est ; b) renforcement de la résilience, atténuation des risques et préparation et réponse aux situations d'urgence ; c) protection sociale globale adaptée aux enfants ; d) promotion de l'innovation et de la génération de données probantes ; et e) participation des adolescents et jeunes.

18. Depuis que le gouvernement a approuvé l'approche « Unis dans l'action » en 2016, l'UNICEF a contribué au Bilan commun de pays et à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2020. Ce programme triennal appuiera les quatre piliers du PNUAD, en s'alignant sur le PNDES et le premier jalon pour l'élaboration de rapport sur les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de développement durable.

19. Le programme est élaboré dans l'esprit du projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 et combinera des stratégies complémentaires en matière de renforcement des capacités, de C4D, de génération de données probantes au service du dialogue politique et du plaidoyer, de partage de connaissances et de coopération horizontale, de suivi des engagements internationaux, notamment la Convention des droits de l'enfant, et d'élaboration de rapports à leur égard.

Santé et nutrition

20. La composante relative à la santé et à la nutrition contribuera à l'amélioration de l'accès aux interventions à forte incidence en vue de réduire la mortalité des nouveau-nés, des nourrissons et des enfants et le retard de croissance. L'UNICEF continuera à participer à la réforme du secteur par le biais de concertations et de plaidoyers fondés sur des données probantes, et par le renforcement du système de santé avec la participation des communautés.

21. Les interventions en matière de santé appuieront la prestation de : a) soins de qualité destinés aux femmes enceintes et aux nouveau-nés aux niveaux institutionnel et communautaire, b) services de dépistage et traitement du VIH en vue de l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant et de l'atteinte des cibles 90-90-90 pour les enfants vivants avec le VIH, c) services adéquats pour la lutte contre les principales maladies évitables des enfants et, d) services de santé adaptés aux adolescents.

22. Les interventions dans les structures de santé et les communautés cibleront en priorité 8 des 13 régions où les indicateurs de santé sont inférieurs aux moyennes nationales, y compris dans les régions du Sahel, de l'Est et du Nord. Au niveau national, un dialogue politique et un plaidoyer efficaces appuieront la répartition équitable du budget national tout en favorisant la redevabilité et l'amélioration de la gestion des approvisionnements en produits de santé.

23. Les stratégies qui seront utilisées comprennent notamment : a) le renforcement des capacités des agents de santé au niveau des structures de santé et dans les communautés afin d'améliorer la qualité des soins, b) l'engagement communautaire dans la promotion de pratiques adaptées aux besoins des enfants, c) l'introduction et/ou le passage à l'échelle des

innovations (m-Health, registre électronique de consultation et U-Report), et l'amélioration du système de gestion des intrants, d) la production de données probantes sur les incidences potentielles des innovations, et e) la dotation en intrants des communautés.

24. Le programme de nutrition contribuera à l'adoption des pratiques optimales de nutrition par les adolescentes, les femmes en âge de procréer, particulièrement celles enceintes et allaitantes, ainsi que leurs enfants âgés de 0 à 59 mois, et à l'augmentation de l'utilisation équitable des services spécifiques et sensibles à la nutrition. Cette composante permettra d'accélérer la diminution des différentes formes de malnutrition à travers : a) une approche multisectorielle efficiente et coordonnée et une gouvernance optimale en matière de nutrition grâce à l'augmentation de la sensibilisation, de la capacité de gestion, de la mobilisation des ressources intérieures et de la redevabilité, b) le passage à l'échelle d'interventions à forte incidence telles que la gestion de la malnutrition aiguë et la promotion de pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et c) le renforcement des données de qualité sur la nutrition. Les régions ciblées par ces interventions, ainsi que par d'autres interventions à l'échelle nationale, sont les plus touchées par le retard de croissance, notamment les régions du Sahel, de l'Est et du Nord.

25. L'UNICEF continuera à renforcer ses partenariats et le dialogue politique à travers le groupe des partenaires techniques et financiers et le réseau « Scaling Up Nutrition (SUN) », ainsi que dans le cadre de l'Alliance globale pour l'Initiative résilience (AGIR). L'UNICEF encouragera le renforcement du suivi et de la production de données probantes grâce à un partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates, et promouvra le partage de connaissances sur les programmes de nutrition critiques.

26. Afin d'améliorer la qualité et la couverture des interventions en matière de nutrition, la synergie sera renforcée avec le secteur WASH (au moyen de l'assainissement total piloté par la communauté et du traitement de l'eau à domicile), l'éducation (par le biais du développement du jeune enfant et la nutrition des adolescentes), la protection (à travers la prévention des mariages d'enfants et des grossesses précoces) et l'inclusion sociale (au moyen de filets sociaux).

27. La composante renforcera ses partenariats avec a) les organismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à travers le PNUAD et dans le cadre de programmes conjoints tels que « All In » et le Partenariat mondial pour la santé H6 ; b) les donateurs principaux en vue de la mobilisation des ressources ; et c) la société civile, pour renforcer l'efficacité du programme. L'UNICEF continuera à promouvoir des partenariats forts avec le secteur privé et le Parlement.

Eau, assainissement et hygiène

28. La composante WASH appuiera le gouvernement dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que l'élimination de la défécation à l'air libre, et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène au sein des communautés, des écoles et des centres de santé, notamment en milieu rural. L'UNICEF concentrera ses efforts pour accroître l'accès équitable aux technologies rentables pour WASH dans le contexte du changement climatique et des catastrophes naturelles (sécheresses et inondations), ainsi que des épidémies émergentes.

29. Ces dix dernières années, des progrès importants ont été réalisés dans le secteur WASH avec l'élaboration de documents d'orientation répartissant clairement les tâches entre les partenaires. Alors que certains donateurs fournissent un soutien budgétaire direct,

l'appui de l'UNICEF reposera sur des conseils stratégiques efficaces, sur le renforcement des capacités institutionnelles, la coordination, la génération de données probantes, la C4D, la mobilisation des partenariats et l'innovation. Ces interventions mettront l'accent sur les régions défavorisées comme le Centre-Ouest, l'Est, et le Sahel tout en étant déployées à l'échelle nationale.

30. La composante s'attaquera à des préoccupations transversales comme la prévention du retard de croissance, l'amélioration de l'accès aux infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à l'hygiène, en accordant une attention particulière à la promotion de la gestion hygiénique des menstrues dans le milieu scolaire, et la promotion de l'utilisation et de l'entretien des infrastructures WASH dans les centres de santé.

31. Les partenariats stratégiques seront renforcés avec les Ministères de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation, ainsi qu'avec des organisations clés de la société civile, et d'autres partenaires techniques et financiers. Des études sur des thèmes émergents (changement climatique et WASH dans les quartiers périurbains) seront faites afin d'élaborer de nouvelles stratégies en vue du programme de pays suivant.

Protection de l'enfant

32. La composante améliorera le cadre politico-légal de protection de l'enfance et renforcera l'accès et l'utilisation des services de protection pour les enfants à risque ou affectés par les abus, l'exploitation et les violences, y compris en situation d'urgence. Les interventions se concentreront dans les cinq régions les plus touchées par les violences faites aux enfants, les MGF/E, les mariages précoces et les pires formes de travail d'enfants, avec une attention particulière accordée aux filles et aux adolescentes. Les autres priorités seront l'enregistrement des naissances et la justice pour mineurs.

33. L'UNICEF renforcera le système national de protection de l'enfant grâce aux mesures suivantes : a) en équipant mieux les autorités pour un système politique et légal plus protecteur ; b) en renforçant les capacités des institutions et des parties prenantes à fournir des services de protection de qualité ; c) en habilitant les communautés et les familles en faveur de la protection des enfants en leur fournissant des informations et des ressources et en leur donnant les moyens de prendre des décisions à ce sujet ; et d) en consolidant le système de gestion de l'information en vue de générer des données fiables pouvant être utilisées pour l'élaboration de politiques et de programmes.

34. Le plaidoyer fondé sur des données probantes et le dialogue politique permettront de resserrer les liens intersectoriels et de renforcer la qualité des services intégrés de protection des enfants. L'accent sera mis sur la participation renforcée des enfants et des adolescent(e)s pour l'adoption de normes sociales respectueuses de leurs droits et d'un environnement favorable à la protection des enfants dans les communautés. Le renforcement de la décentralisation des réseaux de protection et de la redevabilité des municipalités permettra de progresser plus rapidement vers ces résultats.

35. L'UNICEF accompagnera le gouvernement à travers le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, chef de file du secteur. Les partenariats seront consolidés avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'UNFPA pour l'abandon des pratiques culturelles négatives et des violences faites aux enfants, et le Programme des Nations Unies pour le développement pour l'enregistrement des naissances et la justice pour mineurs. À travers le groupe de travail sur la protection de l'enfance (GTPE) et les autres groupes thématiques, il collaborera plus étroitement avec les organismes de la coopération bi- et multilatérale et les organisations de la société civile, pour garantir

l'harmonisation de la vision stratégique, des approches et des normes, du secteur tout en renforçant le plaidoyer et en assurant la complémentarité des appuis au système de protection de l'enfance.

Éducation de base de qualité

36. La composante relative à l'éducation de base de qualité contribuera au Plan national de l'éducation et de la formation 2017-2030 pour que les enfants âgés de 3 à 16 ans (pour qui la scolarisation est obligatoire), en particulier les enfants handicapés et les enfants des régions les plus défavorisées (le Sahel et l'Est), accèdent à une éducation de base de qualité intégrant la parité des sexes et l'achèvent.

37. Elle soutiendra les approches communautaires pour la préparation à l'école (3-5 ans), renforcera le maintien à l'école et l'amélioration des apprentissages (6-11 ans), et favorisera une meilleure transition entre l'enseignement primaire et post-primaire (12-15 ans), notamment pour les filles.

38. L'UNICEF restera un partenaire stratégique du gouvernement pour : a) accroître l'accès à l'éducation préscolaire par une approche multisectorielle et par la promotion des savoirs locaux ; b) réduire la proportion d'enfants non scolarisés en suscitant l'adhésion des communautés aux valeurs de l'école et en pilotant des solutions pédagogiques alternatives (écoles franco-arabes, cours de rattrapage) ; c) développer des écoles de qualité amies des enfants (EQAmE), en mettant l'accent sur les enfants ayant des besoins spécifiques (enfants en situation de handicap, enfants des rues et réfugiés) ; d) lutter contre l'échec scolaire en améliorant les méthodes d'apprentissage et en réformant les programmes pédagogiques ; e) renforcer les capacités du système d'éducation local.

39. L'UNICEF poursuivra, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), le programme conjoint de repas scolaires en soutien aux EQAmE de la région Sahel, et collaborera avec le groupe des partenaires, sous l'égide du Ministère de l'éducation. Des synergies seront renforcées avec la composante relative au secteur WASH en faveur de l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène à l'école, y compris la gestion de l'hygiène menstruelle, et avec la composante relative à la protection des enfants pour l'abolition des mariages d'enfants et des MGF/E. Afin de renforcer la résilience des écoles et des communautés face à l'insécurité et aux autres risques, la stratégie des écoles sûres sera promue dans le cadre de l'initiative plurinationale avec le Mali et le Niger dans les communes frontalières. Des stratégies d'éducation à distance seront aussi pilotées pour élargir l'offre d'éducation dans une situation de crise complexe où les écoles sont contraintes de fermer.

Inclusion sociale

40. La composante ambitionne de renforcer les systèmes de protection sociale et de soutenir le processus de décentralisation et la gouvernance locale à travers la participation accrue de la communauté à la planification, à la budgétisation sociale et à la surveillance. Elle promouvra une budgétisation sociale sensible aux besoins des enfants parallèlement au renforcement de la mobilisation et de l'affectation des ressources domestiques en faveur des secteurs sociaux prioritaires et de l'utilisation efficace des ressources consacrées aux enfants.

41. De nouvelles données probantes en matière de pauvreté et d'inégalités seront collectées afin d'informer le dialogue politique et d'assurer la prise en compte des besoins des enfants marginalisés et de leurs familles en renforçant les filets de sécurité sociaux et

les politiques tenant compte de la dimension de genre. La composante collaborera avec Save the Children et la Banque mondiale pour élaborer un système de protection sociale sensible aux besoins des enfants.

42. Au niveau local, elle aura pour objectif la réduction des disparités soulignées par les indicateurs sociaux au moyen d'un renforcement de la gouvernance locale, de la redevabilité sociale et du contrôle citoyen. La composante animera une collaboration intersectorielle pour le renforcement des mécanismes endogènes de résilience communautaire.

43. L'UNICEF collaborera avec le secteur minier, notamment à travers le Forum de responsabilités sociales des entreprises (RSE), dans la perspective d'influencer sa contribution aux plans communaux de développement en faveur des enfants.

Efficacité du programme

44. Cette composante assurera la gestion et la coordination efficaces du programme de pays à travers la collaboration multisectorielle, notamment dans : la programmation tenant compte de la problématique du genre à travers l'éducation des filles et l'abolition des MGF/E et des mariages précoces, la résilience communautaire, le plaidoyer et la communication externe, la C4D, le suivi et l'évaluation, la promotion des innovations, et la préparation et réponse aux situations d'urgence. Une synergie entre les composantes sera renforcée dans le développement de la petite enfance, l'éducation des filles et le développement des adolescents, entre autres. La composante soutiendra aussi des actions de plaidoyer au sujet des droits de l'enfant avec des décideurs, des personnes influentes, des partenaires publics et privés, qui se concentreront sur l'importance d'un investissement équitable en faveur de l'enfance.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources*</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	13 550	19 170	32 720
Eau, assainissement et hygiène	7 890	11 160	19 050
Éducation de base de qualité	7 330	10 630	17 960
Protection de l'enfant	6 770	6 920	13 690
Inclusion sociale	6 120	430	6 550
Efficacité du programme	8 900	1 690	10 590
Total	50 560	50 000	100 560

Programme et gestion des risques

45. Le programme sera coordonné avec le Ministère de l'économie, des finances et du développement. L'UNICEF continuera d'assurer la présidence des groupes des partenaires relatifs à l'éducation, l'inclusion sociale et la nutrition. Dans le cadre du PNUAD, les

groupes thématiques faciliteront la programmation et les examens techniques conjoints des agences des Nations Unies.

46. L'insécurité causée par les groupes extrémistes violents dans les communautés frontalières et les grands centres urbains et les mouvements de populations, les catastrophes naturelles (notamment la sécheresse et les inondations) et la diminution des ressources financières liée aux changements de priorités des donateurs constituent les principaux risques envisagés. La première stratégie d'atténuation de ces risques est d'augmenter la résilience de la population par des interventions aux niveaux communautaire et institutionnel et de renforcer la prise en compte des risques dans la programmation.

47. L'UNICEF réalisera, avec d'autres partenaires, y compris les organes gouvernementaux de coordination de la réponse aux situations d'urgence, des évaluations rapides conjointes, et œuvrera au renforcement des mécanismes d'alerte précoce. Le plan interorganisations d'urgence sera mis à jour chaque année par l'équipe de pays pour l'action humanitaire. L'UNICEF continuera de jouer un rôle critique au sein des groupes thématiques d'urgence portant sur la nutrition, l'éducation et le secteur WASH. À travers son bureau extérieur à Dori, l'UNICEF poursuivra le renforcement de la planification et du suivi décentralisés ainsi que des mécanismes d'alerte précoce au niveau de la région du Sahel.

48. Afin d'optimiser la mobilisation des ressources, l'UNICEF mettra l'accent sur la fidélisation et la diversification des donateurs à travers une plus grande visibilité, la qualité des rapports établis et le partage de connaissances. Un accent sera mis sur la coopération décentralisée, la génération de données probantes sur les thématiques émergentes (changement climatique et urbanisation) et les innovations, ainsi que sur la mobilisation et le ciblage accru des ressources en faveur des enfants.

49. Pour assurer la qualité et la rapidité de la mise en œuvre des ressources, l'UNICEF continuera à renforcer les capacités de ses partenaires conformément au cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces (HACT). L'utilisation d'outils électroniques facilitera le suivi efficace des recommandations des activités d'assurance qualité de l'approche HACT.

50. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans les politiques et procédures programmatiques et opérationnelles de l'organisation.

Suivi et évaluation

51. Le suivi et l'évaluation se feront selon une approche axée sur les résultats et l'équité. Le suivi des indicateurs servira à évaluer les progrès dans la lutte contre les goulots d'étranglement grâce à une plus grande prise en considération des résultats du suivi fondé sur l'équité au niveau local dans le système de suivi local des secteurs du programme. L'UNICEF assurera le suivi et la planification axés sur les données probantes au cours d'examens conjoints du programme de pays et du PNUAD. Un examen à mi-parcours du programme sera réalisé en 2019 afin de procéder aux ajustements stratégiques nécessaires.

52. Un plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherches, complété par un plan d'évaluation chiffré, orientera les activités de suivi et d'évaluation. Des évaluations sont

prévues concernant : a) la programmation tenant compte de la problématique du genre ; b) la lutte contre le retard de croissance ; c) le développement du jeune enfant ; d) la Politique nationale de protection sociale ; e) les normes sociales relatives aux MGF/E et au mariage d'enfants. L'UNICEF soutiendra également le renforcement du système national de suivi et d'évaluation à travers le renforcement des capacités et le soutien à la conduite des évaluations à mi-parcours du PNDES et de la Politique nationale de protection sociale.

53. L'UNICEF collaborera avec les autres organismes des Nations Unies en vue de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques ; il contribuera au renforcement du système national de statistiques et viendra appuyer la conduite des grandes enquêtes nationales pour une plus grande disponibilité de données de qualité en vue d'évaluer les progrès du programme de pays, du PNUAD et de la réalisation des objectifs de développement durable. L'analyse de la situation permettra de mettre à jour l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle des enfants et des inégalités en matière de droits de l'enfant, ainsi que de renforcer la programmation fondée sur les données probantes.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Burkina Faso et l'UNICEF, 2018–2020

Articles de la Convention des droits de l'enfant : 2-3, 5-8 ; 12-13, 18-20, 23-28 ; 32-40

Plan national de développement économique et social 2016-2020 : Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration ; Axe 2 : développer le capital humain

Objectifs de développement durable : 1-6, 10, 16

Résultats attendus du PNUAD (projet) :

D'ici à 2020 :

1.2 : Le gouvernement et les autres institutions mettent en place des dispositifs et mécanismes fonctionnels de justice, de promotion et de protection des droits de l'homme.

2.1 : La population, et notamment les femmes en âge de procréer, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents des deux sexes, dispose d'un accès équitable et utilise des services de santé de qualité.

2.2 : Les enfants de moins de cinq ans, les jeunes, les adolescents et les femmes ont un accès équitable aux interventions services multi sectorielles en nutrition.

2.3 : Les enfants et les jeunes issus des groupes vulnérables, particulièrement les filles et les enfants en situation de handicap, d'urgence, ont accès à une éducation de base et une formation professionnelle de qualité et les achèvent, particulièrement dans les régions du Sahel et de l'Est.

2.4 : Les populations ont un accès accru à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement en milieu rural et périurbain et la défécation à l'air libre a disparu.

3.3 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, sont couvertes par des mécanismes de protection sociale inclusifs.

3.4 : Les institutions nationales planifient et gèrent efficacement des politiques publiques, aux niveaux national et local, basées sur des données fiables et prenant en compte les thématiques transversales.

4.1 : Les institutions, aux niveaux central et local, assument leurs missions en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux.

4.2 : Les populations des zones cibles, en particulier les groupes vulnérables, sont plus résilientes aux chocs climatiques, environnementaux et économiques.

Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021⁸ : 1-5

¹ La version finale sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration à sa seconde session régulière de l'année 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RR	AR	Total
1. Les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes, les nouveau-nés, les filles et garçons de moins de cinq ans, les adolescent(e)s utilisent des services de santé de qualité aux niveaux des structures sanitaires et des communautés.	Pourcentage de filles et garçons de moins de cinq ans souffrant de paludisme simple pris en charge par les agents de santé communautaire dans les 24 heures dans cinq régions cibles : R : 1,2 % (2016) C : 60 %	Enquêtes nationales	1.1 : Les agents de santé sont à même d'offrir des services de santé intégrés de qualité aux mères et aux nouveau-nés dans les cinq régions prioritaires. 1.2 : Les services techniques du Ministère de la santé sont mieux équipés pour améliorer la qualité des services intégrés de santé de l'enfant ciblant les maladies évitables, particulièrement au niveau des établissements de soins de santé et dans les communautés.	Ministère de la santé, partenaires techniques et financiers, cadre sectoriel de dialogue (CSD) pour la santé, Nations Unies, société civile, secteur privé	7 890	7 480	15 370
	Pourcentage de filles et garçons de moins de cinq ans souffrant de diarrhée pris en charge par les agents de santé communautaire et recevant des sels de réhydratation orale (SRO) et du zinc (administration simultanée) : R : 2,5 % C : 60 %	Enquête multisectorielle continue (EMC)	1.3 : Les centres de soins de santé et la société civile disposent des capacités nécessaires pour offrir des services de dépistage et de traitement du VIH adaptés aux femmes enceintes, aux adolescents et aux enfants dans les zones de grande prévalence du VIH. 1.4 : Les individus, familles, prestataires de services et communautés ont adopté des normes sociales et des pratiques favorables à la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent.				
	Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié : R : 74 % C : 80 %	EMC	1.5 : Le système de santé est à même de produire et d'utiliser des données de qualité pour l'élaboration des plans et budgets reposant sur les résultats, l'équité et le genre, la gestion adéquate des approvisionnements relatifs à la santé et la réponse efficace aux situations d'urgence.				
	Pourcentage de femmes enceintes séropositives recevant un traitement antirétroviral complet : R : 62,9 % C : 70 %	Statistiques administratives					
	Pourcentage	EMC					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RR	AR	Total
	<p>d'adolescent(e)s âgé(e)s de 15 à 19 ans ayant acquis des connaissances sur le VIH :</p> <p>R : Garçons : 29,8 % ; Filles : 30,7 % C : 60 % (garçons et filles)</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 12 à 23 mois complètement vaccinés :</p> <p>R : 83,9 % C : 90 %</p>						
2. Les adolescentes, les femmes en âge de procréer (particulièrement les femmes enceintes et allaitantes), ainsi que leurs enfants âgés de 0 à 59 mois adoptent de meilleures pratiques de nutrition et utilisent des services de qualité spécifiques et à la nutrition et la prenant en compte.	<p>Taux d'allaitement maternel exclusif (0-6 mois) :</p> <p>R : 55 % C : 70 %</p>	EMC	<p>2.1 : Le gouvernement est capable de mettre en œuvre, de surveiller et de coordonner des approches multisectorielles en matière de nutrition au niveau central, régional et communal.</p> <p>2.2 : Les acteurs clés et stratégiques du secteur de la nutrition ont les capacités techniques d'utiliser les données pour concevoir des stratégies et effectuer un suivi décentralisé.</p> <p>2.3 : Les acteurs intervenant dans les secteurs spécifiques à la nutrition et en tenant compte ont les capacités d'offrir des services de qualité en matière de nutrition.</p> <p>2.4 : Les adolescentes, les femmes en âge de procréer et leur entourage familial, y compris les hommes et les responsables communautaires, ont des connaissances et des aptitudes permettant des pratiques optimales de nutrition</p>	Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture, Nations Unies, OSC, partenaires techniques et financiers, SUN, AGIR	5 660	11 690	17 350
	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 6-23 mois ayant un niveau minimum acceptable d'alimentation :</p> <p>R : 21,5 % C : 30 %</p>						
	<p>Pourcentage de ménages consommant du sel adéquatement iodé :</p> <p>R : 23 % C : 60 %</p>						
	<p>Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition aiguë traités et guéris :</p> <p>R : 53 % C : 75 %</p>	Enquête sur la nutrition					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RR	AR	Total
3. Les enfants vivant en milieu rural disposent d'un meilleur accès à une eau de qualité, un environnement salubre et un assainissement durable dans les communautés, écoles et centres de santé.	Pourcentage de la population rurale utilisant des services d'approvisionnement en eau potable : R : 65,3 % C : 75 %	EMC	3.1 : Les services techniques sont dotés de capacités renforcées pour offrir de meilleurs services en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural. 3.2 : Les communautés rurales sont mieux équipées pour accroître la demande d'eau et adopter des pratiques recommandées en matière d'hygiène et d'assainissement. 3.3 : Les acteurs du secteur WASH disposent d'un environnement favorable à une planification, une budgétisation, une réalisation et un suivi améliorés des interventions	Ministère de l'eau et de l'assainissement, OSC	7 890	11 160	19 050
	Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre : R : 52,3 % C : 40 %						
	Pourcentage d'écoles primaires disposant de latrines fonctionnelles conformément aux normes nationales : R : 68 % C : 76 %	Statistiques administratives					
4. Les filles et garçons âgés de 3 à 16 ans ont accès à une éducation de base inclusive, équitable et de qualité et l'achèvent, un accent particulier étant mis sur les enfants en situation de handicap (ESH), les filles et les enfants non scolarisés.	Taux brut de préscolarisation : R : National : 2,9 % (Filles : 2,9 %) Sahel : 0,55 % (Filles : 0,55 %) Est : 1,7 % (Filles : 1,7 %) C : National : 7,6 % Sahel : 1,62 % (Filles : 1,62 %) Est : 3,8 % (Filles : 3,8 %)	Statistiques administratives	4.1 : Les communautés demandent davantage de services d'éducation de base inclusive, équitable et de qualité aux niveaux préscolaire, primaire et post-primaire, et d'éducation non formelle (ENF), particulièrement pour les ESH, les filles et les enfants non scolarisés, surtout au Sahel et à l'Est, y compris en situation d'urgence. 4.2 : Les services techniques sont capables d'améliorer l'offre de services d'éducation de base inclusive, équitable et de qualité aux niveaux préscolaire, primaire, post-primaire et d'ENF, particulièrement pour les ESH, les filles et les enfants non scolarisés, y compris en situation d'urgence.	Ministère de l'éducation, partenaires techniques et financiers, cadre sectoriel de dialogue pour l'éducation, OSC	7 330	10 630	17 960
	Taux brut de scolarisation primaire : R :						

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RR	AR	Total
	<p>National : 85,9 % (Filles : 86,4 %) Sahel : 53,4 % (Filles : 51,9 %) Est : 57,5 % (Filles : 56,8 %) C :</p> <p>National : 95 % Sahel : 70,3 % (Filles : 70,3 %)</p> <p>Taux d'achèvement au primaire :</p> <p>R :</p> <p>National : 55,1 % (Filles : 61 %) Sahel : 24,5 % (Filles : 23,3 %) Est : 39,8 % (Filles : 41,5 %) C :</p> <p>National : 75,6 % (Filles : 75,6 %) Sahel : 32,5 % (Filles : 32,5 %) Est : 55,8 % (Filles : 55,8 %)</p> <p>Taux d'achèvement au post-primaire :</p> <p>R :</p> <p>National : 29,2 % (Filles : 28,6 %) Sahel : 6,5 % (Filles : 4,6 %) Est : 23,5 % (Filles : 14,5 %) C :</p> <p>National : 38,2 % (Filles : 38,2 %) Sahel : 14,5 % (Filles :</p>		<p>4.3 : Les parties prenantes du secteur de l'éducation, surtout dans les régions du Sahel et de l'Est, sont mieux équipées pour améliorer l'accès des filles et des garçons âgés de 3 à 16 ans à une éducation de qualité, y compris en situation d'urgence.</p> <p>4.4 : Les acteurs des structures éducatives centrales, locales et communautaires, particulièrement ceux du Sahel et de l'Est, renforcent leurs capacités organisationnelles et de gestion éducative, y compris en situation d'urgence.</p>				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RR	AR	Total
	14,5 % Est : 35,5 % (Filles : 35,5 %)						
5. Les filles et garçons les plus vulnérables, en particulier ceux à risque ou affectés par la violence, l'exploitation et les abus, sont mieux protégés au sein de leurs familles et de leurs communautés, par les institutions sectorielles mandatées pour la protection des enfants et par la société en général.	Taux d'enregistrement des naissances (filles/garçons) : R : 79,2 % (76,9 %/81,6 %) C : 90 %	EMC	5.1 : Les autorités chargées de la protection des enfants sont mieux équipées pour la mise en œuvre d'un cadre légal et politique en faveur de la protection des enfants à tous les niveaux.	Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille et autres ministères concernés, partenaires techniques et financiers, Assemblée nationale, Nations Unies, OSC	6 770	6 920	13 690
	Prévalence des violences faites aux enfants au sein des communautés et des écoles : R : 83,6 % (communautés) ; 53,8 % (écoles) C : 70 % (communautés) ; 45 % (écoles)	Statistiques administratives	5.2 : Les institutions et acteurs de la protection des enfants ont renforcé leurs capacités pour fournir un paquet minimum de services aux enfants à risque ou affectés par les privations prioritaires.				
	Pourcentage de filles de 20-24 ans mariées : <u>avant l'âge de 15 ans</u> : R : 8,9 % C : 5 % <u>avant l'âge de 18 ans</u> : R : 51,3 % C : 48 %	EMC	5.3 : Les familles, les communautés, les enfants et adolescents des deux sexes des zones ciblées et la société en général ont des connaissances et compétences accrues en faveur de l'abandon des MGF/E, des mariages d'enfants et des violences. 5.4 : Les acteurs de la protection de l'enfance disposent d'un système de collecte et de gestion de données opérationnel et l'utilisent pour la prise de décision et le suivi des interventions au niveau communal.				
Prévalence de la pratique de l'excision chez les filles : <u>de 0 à 5 ans</u> : R : 4,5 % C : 2,5 % <u>de 0 à 14 ans</u> : R : 11,3 % C : 9 %							

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RR	AR	Total
	<p>Nombre d'enfants et de femmes en conflit avec la loi ayant reçu une prise en charge conforme aux normes minimales : R : 600 C : 1 500</p> <p>Nombre d'enfants travailleurs retirés des sites d'orpaillage et réinsérés dans les communautés : R : 26 000 C : 32 000</p>	Statistiques administratives					
6. Les enfants (filles et garçons) et les femmes, particulièrement les plus défavorisés, bénéficient d'un meilleur accès aux programmes de protection sociale et aux allocations budgétaires nécessaires pour la réalisation de leurs droits.	<p>Nombre de filles et de garçons pris en charge par le système de protection sociale : R : non disponible C : 800 000 dont 400 000 filles</p> <p>Pourcentage du budget national affecté à la protection sociale : R : non disponible C : 5 %</p> <p>Pourcentage d'initiatives de protection sociale utilisant le registre unique pour le ciblage des groupes vulnérables : R : 0 % C : 70 %</p> <p>Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales :</p>	Statistiques administratives	<p>6.1 : Les services centraux et décentralisés, les OSC et les collectivités locales ont renforcé leurs capacités pour la mise en place de mécanismes adaptés de protection sociale.</p> <p>6.2 : Les services des ministères en charge des finances et des secteurs sociaux sont mieux équipés pour mobiliser et gérer efficacement les ressources, et mener une planification et une budgétisation fondées sur les besoins prioritaires des enfants et des femmes.</p> <p>6.3 : Les conseillers municipaux, les comités villageois de développement, les communautés et les organisations de femmes et de jeunes sont dotés des capacités nécessaires pour participer au processus de planification et de budgétisation sociale et au contrôle citoyen.</p>	Ministère des finances, Premier ministre, Assemblée nationale, partenaires techniques et financiers, cadre sectoriel de dialogue pour la protection sociale	6 120	430	6 550

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RR	AR	Total
	R : non disponible C : 5 %						
7. Le programme de pays est efficacement conçu, coordonné et soutenu afin de répondre aux normes de qualité de programmation dans la réalisation des objectifs en faveur des enfants les plus marginalisés.	<p>Pourcentage des indicateurs programmatiques du Plan annuel de gestion atteints R : non disponible C : au moins 80 %</p> <p>Nombre d'évaluations réalisées : R : 0 C : 5</p> <p>Taux d'exécution de l'approche HACT : R (2016) : visites programmatiques : 90 % ; vérifications ponctuelles : 84 % ; audits et micro-évaluations : 100 % C : au moins 90 %</p>	Rapport annuel	<p>7.1 : L'équipe de l'UNICEF et ses partenaires sont à même de planifier et suivre efficacement la mise en œuvre du programme.</p> <p>7.2 : L'équipe de l'UNICEF et ses partenaires disposent de directives, d'outils et de ressources pour un plaidoyer, une communication externe et un partenariat efficaces en vue de promouvoir les droits de l'enfant.</p> <p>7.3 : L'équipe de l'UNICEF et les parties prenantes disposent de mécanismes efficaces de coordination pour le renforcement des synergies intersectorielles.</p>	Gouvernement, Nations Unies, partenaires bi- et multilatéraux, OSC.	8 900	1 690	10 590
Total des ressources					50 560	50 000	100 560